

# NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2025/103

Genève, le 1 septembre 2025

CONCERNE :

Invitation aux webinaires concernant les rapports annuels CITES sur le commerce illégal et la base de données CITES sur le commerce illégal

1. À sa 19<sup>e</sup> session (CoP19, Panama, 2022), la Conférence des Parties a adopté le paragraphe b) de la décision 19.80, relative aux *Rapports annuels sur le commerce illégal*, comme suit :

**À l'adresse du Secrétariat**

**19.80** *Sous réserve d'un financement externe disponible, le Secrétariat :*

[...]

- b) *s'emploie à soutenir l'amélioration des taux globaux de soumission par les Parties des rapports annuels sur le commerce illégal, conformément aux dispositions de la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP19), Rapports nationaux, et l'amélioration de la qualité des données soumises en faisant un meilleur usage des Lignes directrices pour la préparation et la soumission des Rapports annuels CITES sur le commerce illégal.*

2. Compte tenu des éléments qui précèdent et à la suite des webinaires organisés en mars 2025 avec un service d'interprétation en français et en espagnol, le Secrétariat invite les Parties à deux webinaires consacrés à l'élaboration des [rapports annuels CITES sur le commerce illégal](#) à l'aide des [Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES sur le commerce illégal](#). Organisés en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ces webinaires proposeront des conseils et des informations relatifs à l'utilisation des données enregistrées dans la [base de données CITES sur le commerce illégal](#) au moyen de sa plateforme de diffusion de données.

**Public visé**

3. Les représentants des organes de gestion CITES, les douanes, la police et toutes les autres agences nationales chargées de faire appliquer les lois relatives aux espèces sauvages sont encouragés à participer à ces webinaires. La participation est limitée aux représentants des autorités gouvernementales uniquement, et chaque candidat désigné doit être vérifié par l'organe de gestion de la Partie. Conformément au cinquième objectif de développement durable relatif à l'égalité des sexes, le Secrétariat encourage la participation de représentantes aux webinaires.

## Organisation et inscription

4. Le premier webinaire se tiendra en anglais avec un service d'interprétation en arabe sur la plateforme Zoom, à la date suivante :

**Jeudi 2 octobre 2025, à 12h30 (heure d'Europe centrale)**

5. Le deuxième webinaire se tiendra en anglais avec un service d'interprétation en russe sur la plateforme Zoom, à la date suivante :

**Mercredi 8 octobre 2025, à 11h00 (heure d'Europe centrale)**

6. L'organe de gestion CITES de chaque Partie est prié d'envoyer la présente notification aux autorités de lutte contre la criminalité liées aux espèces sauvages compétentes dans le pays concerné par une telle criminalité (p. ex., les douanes, la police et tout autre organisme national responsable de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages), et de nommer les personnes dont la participation a été validée souhaitant s'inscrire au(x) webinaire(s) à l'ONU DC au plus tard le **30 septembre 2025**.
7. Lors de la soumission des nominations, veuillez préciser les éléments suivants dans un email à l'adresse [unodc-wildlifecrime@un.org](mailto:unodc-wildlifecrime@un.org), en mettant Maroun Abi Chahine en copie ([maroun.abi-chahine@cites.org](mailto:maroun.abi-chahine@cites.org)) et en précisant en objet *Webinars on CITES annual illegal trade reporting* :
  - la Partie ;
  - le nom et prénom de chaque participant ;
  - le courrier électronique de chaque participant ;
  - l'autorité ou organisme que chacun représente ;
  - la date du webinaire spécifique auquel le participant souhaite assister.
8. Veuillez noter qu'il n'y a pas de limite quant au nombre de participants qu'une Partie peut désigner pour participer.
9. Les participants inscrits et approuvés recevront en amont du webinaire un lien d'accès vers la réunion ainsi que des informations complémentaires.
10. Pour en savoir plus sur l'inscription, veuillez contacter l'UNODC ([unodc-wildlifecrime@un.org](mailto:unodc-wildlifecrime@un.org)).